

Martine Segalen

À qui appartiennent les enfants ?



À QUI APPARTIENNENT LES ENFANTS ?

DU MÊME AUTEUR

- Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981, 7^e éd., 2010.
- Amours et mariages de l'ancienne France*, Paris, Berger Levrault, 1981 (avec Josselyne Chamarat).
- Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, coll. «Champs-Flammarion», 1984.
- Quinze générations de bas Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud, 1720-1980*, Paris, PUF, 1985.
- Ethnologie de la France*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je ? », 1986 (avec Jean Cuisenier).
- Les Enfants d'Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire*, Paris, Métailié, 1994.
- Grands-parents. La famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 1998 ; 2^e éd., 2007 (avec Claudine Attias-Donfut).
- Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, 1998, 2^e éd., 2009.
- Le Nouvel Esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 2002 (avec Nicole Lapière et Claudine Attias-Donfut).
- Éloge du mariage*, Paris, Gallimard, coll. «Découvertes», 2003.
- Vie d'un musée*, Paris, Stock, 2005.

Direction d'ouvrages

- Histoire de la famille* (3 vol.), Paris, Armand Colin, 1986 ; Le Livre de Poche, 1994 (avec André Burguière, Christiane Klapisch, Françoise Zonabend).
- L'Autre et le Semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris, Presses du CNRS, 1989.
- Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS, 1991.

MARTINE SEGALEN

À QUI APPARTIENNENT LES ENFANTS ?

TALLANDIER

- Chez soi. Objets et décors : des créations familiales*, Paris, Autrement, coll. « Mutations », n° 137, mai 1993 (avec Béatrix Le Wita).
- Les Cadets*, Paris, CNRS Éditions, 1994 (avec Georges Ravis-Giordani).
- La Famille en Europe. Parenté et perpétuation familiale en Europe*, Paris, La Découverte, 1995 (avec Marianne Gullestad).
- Une langue, deux cultures. Rites et symboles en France et au Québec*, Laval, La Découverte/Presses de l'Université Laval, 1997 (avec Gérard Bouchard).
- Ethnologie. Concepts et aires culturelles*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Le Siècle des grands-parents. Une génération phare ici et ailleurs*, Paris, Autrement, coll. « Mutations », n° 210, novembre 2001 (avec Claudine Attias-Donfut).

Conseiller éditorial : Marc LAZAR

© Éditions Tallandier, 2010
2, rue Rotrou – 75006 Paris

www.tallandier.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
Chapitre premier. UN ENFANT POUR LA FAMILLE	19
Enfants de Dieu	20
Pour la maisonnée paysanne	21
Pour l'atelier familial industriel	33
Pour l'ascension sociale de la bourgeoisie	40
Chapitre II. UN ENFANT POUR LA NATION	47
« La famille demande des mœurs, et l'État demande des lois ! »	48
L'État médecin	50
L'État instructeur	55
L'État moralisateur	60
La fabrication de l'enfance par le regard de l'État	67
Chapitre III. UN ENFANT POUR LE COUPLE	71
L'enfant de la contraception	71
L'enfant, fondateur de la famille	79
Si désiré, si protégé, le nouveau-né	85
Chapitre IV. UN ENFANT POUR MAMAN, UN ENFANT POUR PAPA	95
L'enfant dans la famille recomposée	95
Désir d'enfant et droit à l'enfant	106
Enfants désirés, mais enfants bousculés	120
Chapitre V. LES DROITS DES ENFANTS	123
L'enfant au centre de la société	124
L'enfant, sujet de droit international	129

Enfants en danger	133
Du droit à la « bien-traitance »	141
Chapitre VI. UN MONDE À LUI	151
Une « société infantine » avec ses règles propres	153
Otage de la société de consommation	161
Une enfance de plus en plus courte	169
Ensemble et séparés ?	173
CONCLUSION	175
NOTES	181
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	197

INTRODUCTION

À qui appartiennent les enfants ? Une telle interrogation n'aurait eu aucun sens jusque dans les années 1970. Dans le modèle occidental, depuis la prise en main de la société par la chrétienté, les enfants ont un père et une mère, liés par le mariage. Nés de leur sang, ils leur appartiennent sans partage. Êtres encore à former, ils leur doivent obéissance et respect. La question de leur propriété est donc sans objet. En témoigne le fait que longtemps les parents ont disposé d'un droit total sur l'enfant et que le traitement dont il était l'objet ne fut guère remis en question.

La construction de l'État-nation au cours du XIX^e siècle et la modernisation de la société qui passe par l'industrialisation commencent à fissurer le dogme de la toute-puissance paternelle : peut-on laisser les parents abrutir leur progéniture de travail ? L'action des pères leur est-elle toujours bénéfique ? Cet enfant maltraité ne fera-t-il pas un citoyen chétif inapte au service militaire ? L'État affirme alors ses prérogatives sur l'enfant, par-dessus l'autorité parentale.

Si la question de la propriété de l'enfant commence à interroger dès la fin du XIX^e siècle, c'est avec les transformations familiales des années 1970 qu'elle se pose avec acuité. L'enfant du divorce est-il à son père ou à sa mère ? Et celui qui est issu d'une des techniques de procréation assistée ? S'ouvre alors un champ de réflexion, nouveau en Occident, celui des rapports entre la parenté biologique et la parenté sociale. Laquelle a préséance sur l'autre ? Sont-elles en compétition ou en complémentarité ? Qui doit en décider ? La justice ? Mais l'enfant lui-même n'a-t-il pas son mot à dire puisque d'objet, il devient, depuis la fin du XX^e siècle, sujet. Le voici doté de droits, dont le droit à la parole sur son propre devenir.

La question « À qui sont les enfants ? » recouvre donc un double ensemble d'interrogations : celle de la place de l'enfant au sein de sa constellation familiale et plus généralement dans la société ; celle de son rapport avec ses géniteurs et ses « éleveurs » qui ne sont pas toujours les mêmes.

L'enfant, miroir de la société

Après des bouleversements sociaux, culturels, technologiques, dont l'ampleur singulière se révèle à la fin de la première décennie du XXI^e siècle, le temps du bilan est utile. L'enfant est le miroir de la société, et si chaque enfance est singulière, elle exprime les valeurs et les normes du monde dans lequel il paraît et vit. Voyons ces poupons emmaillotés qui ornent les macarons de stuc de la façade de l'Ospedale degli Innocenti sur la place du même nom à Florence, édifié au Quattrocento. Ce sont de petits êtres à façonner, pensés comme de petits animaux. Marguerite Yourcenar commente un cliché pris dans les années 1860 représentant sa tante et son père, enfants : « Comme tous les enfants de leur temps, ils ont déjà, du moins devant l'objectif, une dignité de petites grandes personnes ; ils sont d'une époque où l'enfance est encore sentie comme un état dont il convient de sortir le plus tôt possible, pour accéder bien vite au rang du Monsieur et de la Dame. À 6 ou 7 ans, tout au plus, Gabrielle est déjà une dame en miniature. Debout, en crinoline courte et corsage de tartan, elle pose la main, d'un geste ferme en même temps que léger sur l'épaule du petit frère assis près d'elle. [...] À 5 ans à peine, le petit garçon sagement assis, un livre à la main, est habillé en petit homme. Rien n'y manque, ni le gilet, ni le nœud de cravate, ni les souliers bien cirés¹. » Encore au début du XX^e siècle, le tableau qui représente mon oncle Michel, tout en boucles blondes avec ses yeux bleu eau, montre un garçonnet de 8 ans sagement assis sur un pouf, dans son costume marin, avec de hautes bottines de cuir, soigneusement lacées, tenant à la main un cerceau. On décèle dans son maintien une rigidité, voire une rigueur dans les relations familiales.

Le bébé qui naît aujourd'hui, que l'on n'appelle plus « nourrisson », est déjà libre de ses mouvements dans son vêtement de naissance nommé grenouillère. Si l'on emmaillotait ses membres dans des bandelettes si serrées autrefois, c'est qu'on craignait que, à l'instar des batraciens, ils ne restent repliés. La grenouillère en coton avec boutons-pression est donc bien nommée ; on l'appelle parfois aussi « gigoteuse » : le bébé est libre de crier, de remuer bras et jambes, ignorant le calvaire de ce que fut cet enfermement de millions d'enfants occidentaux dont de larges quantités moururent de ce mode de vêtue². Quant aux jeunes garçons de l'âge de mon oncle Michel, ils sont aujourd'hui en jeans, avec des chaussures de sport, en uniforme Gap avec capuche et sac à dos en guise de cartable. Très vite, ils seront branchés avec leurs iPod et leurs téléphones portables. Le cerceau, pour sa part, a été remisé au musée et remplacé par des séances sur la Game Boy ou DS, la PlayStation, les *chats* sur MSN Messenger et le surf sur les sites de produits culturels (musique, jeux, vidéos).

Ces changements témoignent d'une mutation de l'enfance et des rapports sociaux au sein desquels elle s'insère, source d'inquiétudes publiques et objet de recherches récentes nombreuses³.

L'enfant en multipropriété

L'enfant contemporain est un concentré de contradictions. On pourrait dire de lui qu'il est en multipropriété. Produit dans et pour le couple, il est aussi enfant public, protégé par un corps de lois. Mais de plus en plus, il s'appartient à lui-même, exprime ses choix et ses droits. À l'inverse, ou plutôt corrélativement, la société a droit à l'enfant. Pendant des siècles, leur naissance n'était guère l'occasion de l'attente émerveillée qu'elle est aujourd'hui dans les pays occidentaux. Un enfant de plus, on n'en faisait guère cas, puisque leur venue était une évidence et leur décès une forte probabilité. Maintenant qu'on les fait sur demande, leur absence inquiète, marginalise. Il est admis que tout adulte a un désir d'être parent et donc droit à un enfant. Avec le sac X, les chaussures Y et le dernier outil de

communication numérique, l'enfant est devenu un *must*. Si le mode de fabrication classique continue de dominer, bien heureusement, les façons de s'en procurer se multiplient, au risque de dérapages.

Ainsi s'explique l'acte inconsidéré qui a défrayé la chronique fin 2007, ce que l'on a nommé l'affaire de l'Arche de Zoé, une ONG française, qui voulait ramener en France une centaine d'enfants du Darfour. Censés être voués à une mort prochaine, c'était, disait-on, des orphelins qui seraient sauvés par des parents français en mal d'enfants, et désireux d'en adopter. Au-delà du fiasco humain et politique, cette affaire soulève précisément la question de savoir à qui étaient ces enfants. Les médias relatèrent qu'ils n'étaient pas « orphelins », notion toute relative dans les sociétés africaines où l'enfant appartient au lignage : quand bien même leurs parents biologiques eussent été morts, ils auraient été pris en charge par une tante, une grand-mère, une cousine. En cherchant à les faire entrer en France, bien loin de les « sauver », les Occidentaux ont commis aux yeux des Tchadiens un vol. Ils présentent la pire face du colonialisme, en traitant les petits Noirs comme une marchandise offerte à des Blancs en mal d'enfants. La violence de la réaction tchadienne, au-delà des questions politiques, est à la mesure du choc de ces principes. Des Occidentaux peuvent-ils concevoir qu'il existe ailleurs, dans le monde, des modes de filiation différents des nôtres ? Le cas des « orphelins du Darfour » illustre la rencontre entre deux façons de penser la place de l'enfant dans le monde contemporain : enfant appartenant à sa parentèle en Afrique comme dans d'autres sociétés du monde, enfant du bien-être d'adultes occidentaux, eux-mêmes orphelins de la procréation naturelle. Se sont aussi affrontées deux cultures de l'enfant, d'un côté le nombre, de l'autre, la rareté, d'un côté une filiation élargie au lignage, de l'autre restreinte aux parents biologiques, deux façons contraires de poser la question de la propriété des enfants.

La parenté occidentale, paradis des ethnologues⁴

Avec les recompositions familiales et les techniques de reproduction assistée, la société occidentale est mise en demeure de repenser le tout-biologique de la filiation. Ce socle doctrinaire, tant religieux que civil vieux de plusieurs siècles, se fissure face aux déchirures et recompositions conjugales, face au désir des homosexuels de devenir pères et mères, face aux possibilités ouvertes par l'assistance à la procréation médicale et la gestation pour autrui (GPA, autrefois « mères porteuses »). Iriions-nous vers un système de propriété de l'enfant proche des systèmes africain ou asiatique ? L'incertitude juridique et sociale est grande et l'on peut se demander si l'on n'assiste pas à l'émergence d'un nouveau système de parenté ! La famille occidentale est le nouveau paradis des ethnologues qui n'ont pas besoin de courir le monde pour s'intéresser aux systèmes de parenté. C'est sous nos yeux que les changements s'observent.

Les mœurs évoluent, mais le droit peine à suivre. Les débats font rage, même si le ton en est feutré. En voici un exemple : « L'enfant d'abord », rapport n° 2832 réalisé pour la Mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant, a été publié en février 2006 pour le compte de l'Assemblée nationale. Deux volumes de plus de cinq cents pages destinés à formuler « 100 propositions pour placer l'intérêt de l'enfant au cœur du droit de la famille ». Qui pourrait ne pas soutenir un tel programme ? Et pourtant, au sein de la mission, le consensus ne régna pas. Dans son avant-propos au rapport, son président, Patrick Bloche, après les remerciements rituels, écrit : « Je ne partage ni l'analyse que le rapport fait des évolutions de notre société, ni les conséquences juridiques qu'il en tire. » Position paradoxale ! Seul contre tous les experts, il estime que la pleine mesure des évolutions familiales, avec le développement du Pacs, des naissances hors mariage, de l'alignement des modes de filiation des enfants n'a pas été assez prise en compte ; à son sens, le rapport « biologise » à outrance la filiation...

À travers ces débats sur l'enfant, et au nom de son bien-être, ce sont des analyses différentes de la société qui s'affrontent.

L'enfant ne serait-il jamais qu'un prétexte pour pousser des visions différentes du social ? La controverse porte ici sur le droit des homosexuels à adopter des enfants, ce que la loi française, en 2010, leur interdit encore. Ils et elles estiment avoir autant le désir d'être parents que les autres, et donc de pouvoir exercer leur droit, soit à travers des procédures qui fabriquent de la parenté sociale, l'adoption, soit au travers de techniques biologiques qui permettent d'avoir un enfant partiellement issu de ses gènes.

Enfant d'Europe pour l'essentiel bien nourri et éduqué qu'on s'efforce d'aider à s'accomplir et à mettre en valeur ses « potentialités », enfant prétexte pour parler de soi, enfant truchement des passions contraires qui traversent la société... Il est bien difficile de dire aujourd'hui à qui sont les enfants. Les profondes transformations familiales ont évidemment retenti sur sa place et son rôle dans la famille et la société. En même temps, il est vecteur de ces transformations, obligeant en retour famille et société à produire de nouvelles normes et valeurs qui entourent son élevage et son éducation. Il occupe ainsi une place complexe : si, d'un côté, il est de plus en plus désiré, entouré, écouté, soutenu, il subit de plein fouet les conséquences des déboires conjugaux de ses parents comme il apparaît aussi victime de maltraitances diverses, mises en évidence depuis la fin des années 1990. Et l'État, comme souvent, est empêtré dans ses contradictions, sensible à l'antienne du droit à l'enfant, tout en reconnaissant que l'enfant, lui aussi, a des droits.

Petit enfant, grand oublié

Omniprésent dans notre société, l'enfant fut le grand oublié de la société et de la science, en tout cas, il fut l'oublié de l'histoire jusqu'à ce que Philippe Ariès le mette en quelque sorte au monde. Publié en 1960, *L'Enfant et la Vie familiale sous l'Ancien Régime* a connu un retentissement considérable, avec deux thèses chocs. À partir d'une période qu'on peut situer au XVII^e siècle, expose l'auteur, (a) les tout petits enfants

commencent d'être aimés comme des individus et non cajolés comme de petits animaux ; (b) les jeunes enfants ne sont plus traités comme des adultes en miniature, mais comme des individus aux besoins spécifiques. Jusqu'alors oscillant entre le « non-être et l'homme miniature⁵ », le jeune enfant aurait d'abord été littéralement « inventé », puis on aurait vu surgir à sa suite l'adolescent. La découverte de l'enfance aurait été concomitante de la montée du sentiment amoureux qui a commencé à fonder le couple dans certains milieux dans le courant du XIX^e siècle. Ces propositions extrêmement stimulantes ont contribué à renouveler les perspectives de la recherche dans le cadre de ce qu'il a été convenu d'appeler la nouvelle histoire et l'histoire des mentalités. À la parution de l'ouvrage, cette thèse se trouvait en résonance avec les préoccupations de la société d'alors, s'interrogeant sur l'enfant, devenu plus rare et en même temps survalorisé⁶. Non sans inquiétude, on observait l'avènement de « l'enfant-roi ».

Sans doute certaines analyses ont-elles été contestées au fil des années, mais cela n'ôte rien à leur caractère pionnier. Ainsi a-t-on montré que le sentiment de l'enfance existait au Moyen Âge, même dans les sociétés non contraceptives. Il leur a été aussi reproché de méconnaître la psychologie de l'enfance, largement développée depuis la fin du XIX^e siècle, rendant ainsi invraisemblable l'idée que le jeune enfant n'était pas entouré de soins pendant les premières années de sa vie, jusqu'à l'âge de 7 ans⁷.

Mais l'autre aspect de la thèse d'Ariès a bien résisté. La modernité du sentiment de l'enfance s'inscrirait dans le resserrement du couple sur lui-même. L'auteur suggérait en effet que l'indifférence à l'égard de l'enfant a duré tant que les relations affectives au sein de la cellule conjugale étaient faibles, les parents partageant la socialisation de l'enfant avec le groupe social large (parenté élargie, voisins, groupe d'âge). Amour conjugal et filial ont donc été de pair et sont concomitants des mouvements de la fécondité. Le travail des historiens démographes des années 1960 à 1980 a enfin dévoilé les mutations et transitions démographiques des sociétés occidentales, marquées par la chute des taux de fécondité, selon des calendriers propres à chaque pays

d'Europe. À leur tour, les historiens se sont intéressés aux causes, aux formes et aux conséquences des révolutions contraceptives qui font que, aujourd'hui, les sociétés occidentales sont majoritairement composées de familles à deux enfants. Plus d'amour au sein du couple, plus d'amour pour les enfants ont conduit à en faire moins pour mieux les entourer.

Longtemps, le « choix du roi », un garçon et une fille, portera les espoirs de la famille dont toute l'attention est tendue vers les soins qui leur sont donnés, tant dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation. Cette famille « traditionnelle » était cimentée par son patrimoine, et fonctionnait, selon la classification de Durkheim, sur le mode « communiste ». Lorsque la société a cessé d'être fondée sur la transmission du patrimoine (foncier ou industriel) et s'est mutée en société de salariat, on a demandé aux enfants d'assurer l'ascension sociale de la famille. Depuis les années 1990, les transformations du marché de l'emploi, le blocage relatif de l'ascenseur social modifient les relations parents-enfants. S'il est un seul champ où les parents parviennent à maintenir une certaine forme d'autorité, c'est celui du travail scolaire et de l'obtention d'un diplôme, clé d'accès à l'emploi. Les conditions sociales du XXI^e siècle, on le sait, imposent une prolongation interminable de l'âge de l'adolescence et de la « jeunesse », ce qui affecte en retour l'âge de l'enfance.

Paradoxalement, il est à se demander d'ailleurs si l'on ne revient pas aujourd'hui à la situation que Philippe Ariès qualifiait de « traditionnelle », celle d'une « enfance courte » : « Passé les cinq à sept premières années, l'enfant se fondait sans transition parmi les adultes⁸. » On observe que l'âge de la première enfance se raccourcit.

Une enfance de plus en plus courte

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'institution scolaire avait contribué à rallonger considérablement l'enfance, d'abord pour les garçons, puis les filles. Des rites de passage scandaient les âges de la vie, comme la première communion qui marquait l'entrée

dans l'adolescence. Aujourd'hui, les seuils se brouillent et l'on assiste à nouveau à une contraction de l'âge de l'enfance : où finit-elle ? Entre le milieu du XIX^e siècle et celui du XX^e, l'âge moyen auquel surviennent les premières règles est passé de 17 à 14 ans ; il s'est encore abaissé aujourd'hui à 12 ans pour la France. Les premiers signes de puberté masculine apparaissent aussi vers 12-13 ans. Quant à l'institution scolaire, si elle continue à enfermer les jeunes jusqu'à 16 ans, elle n'est plus, loin de là, la seule institution de référence en dehors de la famille. Il lui faut subsister – on peut même dire se battre – à côté – ou contre – des cultures jeunes, marquées par un mode de socialisation contraignant, lié aux modes musicales, vestimentaires et de la communication. Celles-ci s'imposent dès l'âge de 9-10 ans. L'école ne joue donc plus le rôle de sas entre le temps de l'enfance et celui de l'état d'adulte. Si l'on est toujours enfant en classe de 6^e ou 5^e, on est aussi « petite minette » ou « bouffon », avec *looks* spécifiques et langage *texto*. Les enfants sont alors seuls dans leur « petit monde », dont les adultes sont exclus. Si les transformations de l'adolescence font partie d'une branche de la sociologie de la famille aujourd'hui bien développée, la question de la prime enfance est plus difficile à saisir, car on ne peut l'interroger qu'à travers les pratiques parentales et sociales, et les politiques publiques. C'est sur cet âge aux limites floues (pas en amont, mais en aval) que cet ouvrage centre son regard.

Nous sommes probablement entrés dans une société non pas postmoderne, une expression dont le sens m'échappe, mais dans une société « post-figurative », comme la définissait Margaret Mead⁹ : les parents peinent à transmettre des modèles aux jeunes qui, adeptes des offres de la modernité technique, s'emparent d'un futur qui ne ressemble en rien aux expériences d'il y a seulement dix ans. Aux yeux de leurs enfants, les parents peuvent paraître appartenir à un monde passé et dépassé. Comment alors les guider dans un contexte dont les développements sont inconnus ? Pour autant, si l'on n'observe pas de « fossé entre les générations », le rôle des parents est de plus en plus complexe, dès lors que ces transformations sociales se cumulent aux recompositions familiales où parents biologiques et sociaux peinent parfois à trouver leur place. À qui suis-je, se

demande alors l'enfant qui a besoin de connaître son affiliation, socle de la construction de son identité ?

À la question sur laquelle s'ouvre cet ouvrage, des réponses différentes ont été et sont données dans le temps et l'espace. Laissant en arrière-plan le statut des enfants dans le tiers-monde ou dans les pays asiatiques en plein développement économique (en partie fondé sur le travail des enfants), la discussion se centre sur nos enfants contemporains, si vite passés au stade de « jeunes », dès l'âge de 12 ans. Dotés encore d'une valeur productive jusqu'au milieu du ^{XX}^e siècle, ils n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur affective pour la famille. Enfants de la nation, du désir parental, aujourd'hui, ils se croient ou sont portés à se croire propriétaires d'eux-mêmes, à la fois sujets de droit, mais aussi objets manipulés par la société de consommation... En l'espace d'un siècle, ils sont devenus méconnaissables et leurs parents aussi.

CHAPITRE PREMIER

UN ENFANT POUR LA FAMILLE

Pendant longtemps, avoir des enfants fut une évidence qui s'imposait à tous, au point que la stérilité est apparue comme une malédiction. L'emprise ecclésiastique sur la société a conforté, des siècles durant, une procréation quasi naturelle. La naissance des enfants, enfants de Dieu, était la finalité première du mariage, sacrement religieux et seul cadre autorisé pour les relations sexuelles.

La doctrine chrétienne était cohérente avec le fonctionnement de la société : sans enfant, pas de continuité familiale, sans enfant, pas de travailleur, sans enfant, personne pour prendre soin des vieillards. Jusqu'à l'arrivée de l'État-providence, les enfants étaient donc une nécessité, dans le monde rural comme dans le monde ouvrier. C'est la bourgeoisie, dans le milieu du XIX^e siècle, qui va affecter à l'enfant de nouvelles finalités en faisant de sa progéniture le vecteur de la continuité du patrimoine et de son statut.

La loi de son côté soumettait l'enfant à la volonté de ses parents, selon les termes de l'édit royal de 1639 qui mentionnait que « la révérence naturelle des enfants envers leurs parents est le lien de la légitime obéissance des sujets envers leur souverain ». Si le code civil, en 1804, limite la puissance paternelle dans le domaine de l'héritage, en supprimant le droit d'aînesse, il ne touche pas en revanche à l'édifice patriarcal sur lequel étaient bâties la famille et la société, ne supprime pas le droit de correction et stipule que « l'autorité des pères de familles doit être là pour suppléer les lois, corriger les mœurs et préparer l'obéissance ».

Enfants de Dieu

Si, dans les premiers temps, l'église chrétienne – encore secte – encourageait la chasteté et l'abstinence, elle développe, avec saint Augustin et saint Jérôme, une condamnation comme péché mortel tout ce qui peut détourner l'acte conjugal de sa fin procréatrice. Ainsi les catéchismes ecclésiastiques vont-ils jusqu'à interdire certaines positions de l'amour qui sembleraient moins propices à la procréation, et surtout la pratique du *coitus interruptus* qui fut, jusqu'à la contraception chimique, un des principaux moyens de limitation des naissances. La sexualité à visées stériles était condamnée, de même que l'avortement et l'infanticide, autres techniques de contraception.

Ces enfants, dons de Dieu, les parents étaient disposés à en faire autant que la nature leur en donnait. Philippe Ariès, dans son langage fleuri¹, décrivait les attitudes mentales des sociétés paysannes comme une « vie proche de l'instinct, d'une ignorance des pouvoirs gagnés sur la génération² ». Autrefois, on n'imaginait même pas que l'on pût agir sur la relation sexuelle, acte de la nature. Ariès traque la révolution mentale à l'égard du corps : « Les pratiques contraceptives sont impensables dans les sociétés anciennes parce qu'elles sont étrangères à leur univers mental. » Les attitudes à l'égard de la sexualité étaient donc prescrites par la doctrine chrétienne qui considérait la chasteté comme le meilleur des états et le mariage un moindre mal ; l'emprise ecclésiastique imposera longtemps aux paroissiens l'idée que le mariage était le seul moyen d'accéder à la sexualité, et que tout acte sexuel devait avoir la procréation pour finalité.

Ainsi pendant des siècles, les enfants vinrent-ils au monde, comme conséquence naturelle du mariage. Pour en restreindre le nombre dans les communautés paysannes dont l'équilibre économique était précaire, la « grande arme contraceptive », selon les termes de Pierre Chaunu, fut l'âge au mariage puisque, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les jeunes filles se mariaient autour de 25 ans et les jeunes gens, autour de 28 ans. Lors de ces découvertes démographiques, dans les années 1960 et 1970, on s'en étonnait beaucoup, car alors l'âge au mariage était très bas : 20 ans pour les filles, et 25

- VILLERMÉ Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des salariés en France*, Paris, La Découverte, 1986 [1840].
- WIEVIORKA Michel (dir.) *et alii, Nos enfants*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2008.
- WYLIE Laurence, *Village in the Vaucluse. An account of life in a French village*, New York, Harper and Row, 1965 [1957].
- YONNET Paul, *Famille I. Le recul de la mort. L'avènement de l'individu contemporain*, Paris, Gallimard, 2006.
- YOURCENAR Marguerite, *Archives du Nord*, Paris, Gallimard, 1977.
- ZELIZER Viviana A., *Pricing the Priceless Child*, New York, Basic Books, Inc. Publishers, 1985.
- ZONABEND Françoise, *La Mémoire longue*, Paris, Jean-Michel Place, 2000 [1980].

Cet ouvrage a été composé
par IGS-CP à L'Isle-d'Espagnac (16)

ISBN : 979-1-02100-974-5

Dépôt légal : février 2010

N° d'édition : 3 346

Imprimé en Italie – Printed in Italy